

Raider : jusqu'à la fin des travaux



Avis au public

Conformément à l'article 82 de la loi communale du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public qu'en sa séance du 21 janvier 2026, le collège des bourgmestre et échevins de Kopstal vient de prendre un règlement d'urgence temporaire de la circulation.

En vertu de ce règlement, il a été décidé de barrer la rue du bois à Bridel à partir du 26 janvier 2026 jusqu'à la fin des travaux en raison de travaux d'un aménagement d'un nouveau parking dans ladite rue, ceci à partir de l'intersection avec la rue des carrefours jusqu'à la maison numéro 3 dans la rue visée.

Il est précisé que les contraventions aux dispositions dudit règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Le texte dudit règlement est à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant.

Kopstal, le 21 janvier 2026

Pour l'Administration communale

Le bourgmestre,

Pour le secrétaire communal empêché,
le secrétaire communal adjoint,

